Lâ??aide active Ã mourir, câ??est pour bientÃ´t ?

Description

Chaque annÃ©e, lâ??ADMD, Association pour le Droit de Mourir dans la DignitÃ©, tient son assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale Ã lâ??automne, dans une grande ville de France. Lâ??an dernier, câ??Ã©tait Ã Nantes, en 2023 ce sera Ã Valence mais cette annÃ©e, câ??Ã©tait Ã Rouen, au Kindarena le 24 septembre dernier. Martine, adhÃ©rente de lâ??association depuis plus de 13 ans, Ã©tait prÃ©sente.

Par Martine Lelait

Câ??Ã©tait une 42Ã¨me assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale. Câ??est dire si le sujet nâ??avance pas vite ! 42 ans que lâ??association, forte aujourdâ??hui de prÃ¨s de 76â??000 adhÃ©rents, milite pour le droit de mourir dans la dignitÃ©, pour que chacun puisse choisir les conditions de sa propre fin de vie. (Il y a lÃ un point essentiel, il ne sâ??agit pas de dÃ©cider de la fin de vie en gÃ©nÃ©ral, surtout pas de la fin de vie des autres, mais de la sienne propre, dans le respect des libertÃ©s individuelles).

Si la matinÃ©e du 24 septembre a Ã©tÃ© consacrÃ©e Ã lâ??assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale, et aux rapports statutaires, lâ??aprÃ¨s-midi Ã©tait ouvert au grand public avec des discours forts notamment de Jonathan Denis, nouveau prÃ©sident de lâ??ADMD et dâ??Hadrien Clouet, dÃ©putÃ© de Haute Garonne et le tÃ©moignage percutant dâ??une adhÃ©rente en fin de vie. Une table ronde, animÃ©e par une journaliste de France Bleu Normandie, et rÃ©unissant des intervenantes belge, suisse, espagnole, a permis dâ??Ã©clairer le dÃ©bat, dâ??apporter des arguments aux dÃ©tracteurs et de revenir sur pas mal dâ??idÃ©es reÃ§ues.

Tout dâ??abord, nous avons Ã©tÃ© invitÃ©s Ã cesser dâ??opposer soins palliatifs et aide active Ã mourir, les deux devant Ãªtre complÃ©mentaires, (pour autant quâ??il y ait des unitÃ©s de soins palliatifs partout, ce qui est loin dâ??Ãªtre le cas aujourdâ??hui !)

Jacqueline Herremans, prÃ©sidente de lâ??ADMD-Belgique et membre de la Commission fÃ©dÃ©rale de contrÃ´le et dâ??Ã©valuation de lâ??euthanasie, a expliquÃ© que la Belgique, riche dâ??une expÃ©rience de 20 ans dans ce domaine, nâ??euthanasiait pas Ã tour de bras. La loi belge encadre strictement la pratique. Examens mÃ©dicaux et diffÃ©rents entretiens accompagnent chaque demande. Demande qui doit provenir du patient lui-mÃªme et Ãªtre argumentÃ©e, rÃ©itÃ©rÃ©e et ne

faire lâ??objet dâ??aucune pression extÃ©rieure. Le patient demande, le mÃ©decin consent Ã mettre un terme Ã des souffrances, psychiques ou physiologiques inapaisables.

Erika Preisig, mÃ©decin gÃ©nÃ©raliste et prÃ©sidente de Life Circle a prÃ©cisÃ© quâ??en Suisse, la mort assistÃ©e existait depuis 40 ans et que le droit de choisir sa mort Ã©tait reconnu comme un droit humain indÃ©pendant mÃªme dâ??une maladie. Des rÃ©gressions sont cependant Ã lâ??Å?uvre dans le pays, par des pressions religieuses, par lâ??ordre des mÃ©decins qui tend Ã rÃ©server lâ??euthanasie aux seules personnes en situation terminale dâ??une maladie incurable dont les souffrances sont estimÃ©es insupportables. Le mÃ©decin est-il plus apte que le malade pour dire que la souffrance est intolÃ©rable ? Il est par ailleurs rassurant dâ??entendre que 2/3 des personnes qui ont eu le Â« feu vert Â» pour lâ??euthanasie nâ??y recourent pas, cet accord les aidant Ã mieux vivre, Ã mieux supporter leur souffrance, puisquâ??ils savent quâ??une solution existe lorsquâ??ils ne la supporteront plus.

Lorens Arseguet, secrÃ©taire gÃ©nÃ©rale de Derecho a Morir Dignamente, a exposÃ© quant Ã elle que la loi espagnole Ã©tait beaucoup plus rÃ©cente, puisquâ??entrÃ©e en vigueur en juin 2021. Sa mise en application varie selon les rÃ©gions. Pour lâ??heure, seule la Catalogne a pu produire un premier bilan. Les conditions sont encadrÃ©es : il faut une situation de maladie grave et incurable (mais pas de liste exhaustive de maladies) et rÃ©sider depuis au moins un an en Espagne pour accÃ©der Ã ce service public.

Au terme de cette table ronde, les diffÃ©rents intervenants sont tombÃ©s dâ??accord pour reconnaitre que, comme dans dâ??autres domaines, les pressions sur le droit Ã mourir dans la dignitÃ© existent toujours, que les retours en arriÃ¨re ne sont pas exclus, et que comme dit Aragon Â« *rien nâ??est jamais acquis Â»*â?¦

De fait, aprÃ¨s 42 ans de militantisme de lâ??ADMD, on ne peut que constater que le combat est long et semÃ© dâ??embÃ»ches, il est similaire par bien des aspects Ã celui que fut la lutte pour lâ??IVG.

Au printemps 2021 une proposition de loi portÃ©e par Olivier Falorni dÃ©putÃ© nâ??avait abouti quâ??Ã lâ??adoption du seul premier article, les opposants ayant, par un mÃ©canisme dâ??obstruction bien connu, dÃ©posÃ© des centaines et des centaines dâ??amendements pour en bloquer lâ??adoption.

Les choses avancent nÃ©anmoins mais â?¦ Ã petits pas de souris. RÃ©cemment, le PrÃ©sident de la RÃ©publique sâ??est engagÃ© auprÃ¨s de Line Renaud, grande dÃ©fenseuse de la cause, Ã lâ??occasion dâ??une remise de mÃ©daille, Ã engager une rÃ©flexion sur le sujet. Suite Ã lâ??avis rendu par le ComitÃ© Consultatif National dâ??Ethique (CCNE), il a finalement dÃ©cidÃ© de lancer une convention citoyenne chargÃ©e de rendre ses conclusions en mars 2023, en vue d*â??envisager, le cas Ã©chÃ©ant, une Ã©volution du cadre lÃ©gal actuel dâ??ici Ã la fin de lâ??annÃ©e prochaine.* Encore un an Ã attendre alors que les sondages indiquent que plus de 90 % des franÃ§ais sont favorables â?¦

Cette nouvelle consultation citoyenne nâ??est-elle pas une manÅ?uvre dilatoire ? Ne va-t-elle pas finir archivÃ©e dans un placard ? Ne serait-il pas temps que la loi franÃ§aise accorde aux citoyens le droit dâ??Ã©teindre la lumiÃ¨re quand ils le souhaitent ?

Categorie

1. Reportages

date crÃ©Ã©e
29/09/2022